

F-Salon-de-Provence: Liability insurance services

OJ S 67/2013 05/04/2013

Contract notice**Services****Directive 2004/18/EC****Section I: Contracting authority**

I.1. Name and addresses

Official name: CA Salon-Étang de Berre-Durance

Postal address: 281 boulevard Maréchal Foch, BP 274

Town: Salon-de-Provence

Postal code: 13666

Country: France

Contact person: Service marchés publics

For the attention of: M. le président

E-mail: marches@agglopole-provence.org

Telephone: +33 490448585

Fax: +33 490448588

Internet address(es):General address of the contracting authority: <http://www.agglopole-provence.fr>Address of the buyer profile: <http://agglopole.marcoweb.fr>Electronic submission of tenders and requests to participate: <http://agglopole.marcoweb.fr>**Additional information can be obtained from:**

the abovementioned address

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted: the abovementioned address**I.2. Type of the contracting authority**

Other: Établissement public de coopération intercommunale (EPCI)

I.3. Main activity

General public services

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description**II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority**

Marché public de prestation de services en assurances.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 6a:

Main site or place of performance: territoire d'Agglopole Provence

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Préambule :

Le règlement de consultation pour le marché de l'assurance est rédigé conformément à l'article 42 du décret no 2006-975 du 1er août 2006 portant code des marchés publics.

Il cherche à tenir compte également de la spécificité et de la structure du marché de l'assurance (article vii b de la circulaire NOR : Ecem0755510c du 24.12.2007 publiée au JO du 10 avril 2008).

Aucun mandat n'a été accordé. En conséquence, toute saisine faite auprès des Compagnies d'assurance avant la date de parution du premier avis d'appel public à concurrence doit être considérée comme nulle et non avenue. Cette clause est opposable aux seuls assureurs.

Si un candidat constate qu'une saisine a été réalisée avant cette date de publication, il pourra le faire savoir à l'assuré 6 jours avant la date de remise ou dépôt des offres (J-6) par un courrier ou fax à l'attention du service des marchés. Ce courrier sera différent de celui utilisé pour répondre à la présente consultation. Passée cette date (J-6), il ne pourra plus opposer à l'assuré cette pratique professionnelle.

II.1.6. CPV code(s)

66516000 Liability insurance services, 66515000 Damage or loss insurance services, 66514110 Motor vehicle insurance services, 66518000 Insurance brokerage and agency services

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: yes

Tenders may be submitted for one or more lots

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: yes

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

Définition des lots et nomenclature :

Lot n° 1 : Responsabilité civile et risques annexes – nomenclature CPV 66516000-0 [Services d'assurance responsabilité civile générale et RC Pollution-Atteinte à l'environnement]

Masse salariale 3 120 000 EUR.

Responsabilité civile atteinte à l'environnement : 28 sites (déchèterie, CSDU et assainissement).

Lot n° 2 : Dommages aux biens et risques annexes – nomenclature CPV 66515000-3 [Services d'assurance dommages ou pertes] : Surface : 28 126 mètres carrés.

Lot n° 3 : Automobile et risques annexes – nomenclature CPV 66514110-0 [Services d'assurance de véhicules à moteur].

Quantité : 55 véhicules - bris machine : 155 800 EUR.

Nomenclature complémentaire : Intermédiaires d'assurance – 66518000-4 [Services de courtage et services d'agence dans le secteur des assurances].

II.2.2. Information about options

Options: no

II.2.3. Information about renewals

This contract is subject to renewal: no

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Start 1.1.2014. Completion 31.12.2017

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Non, sauf en cas de demande de l'avance.

Définie aux articles 87 à 89 du CMP, "garantie à première demande", à concurrence du montant de l'avance.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Prime payable conformément au droit des assurances, après présentation d'une quittance par mandat administratif. Délai maximum de paiement conforme à l'article 98 du code des marchés publics. Les primes, imputées en dépense de fonctionnement du budget de chaque exercice sont financées sur les fonds propres de l'assuré.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

Toutes les formes de groupement sont autorisées sans restriction particulière (co-assurance, co-courtage, co-agents, toute technique d'assurance ou de réassurance, lignes successives d'assurance...).

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: yes

Description of particular conditions: Les prestations sont réservées aux sociétés et intermédiaires d'assurance ayant capacité à garantir les risques faisant l'objet de la présente consultation, y compris en "libre prestation de service".

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: Un Dc1 (ou une lettre de candidature). En cas de groupement d'assureurs et/ou d'intermédiaires, utilisez un Dc1 (ou une lettre de candidature) commun à tous les membres constituant le groupement.

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Un Dc2 ou document équivalent : un pour chaque membre du groupement le cas échéant.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

Une copie des documents prouvant que le(s) porteurs de risque [assureur(s)] est (sont) titulaire (s) des agréments ministériels (ou attestation de l'autorité de Contrôle Prudentiel (Acp))

nécessaires pour garantir les risques pour lesquels il(s) répond(ent).

Le(s) intermédiaire(s) éventuels justifieront.

A) Être en conformité avec la réglementation sur l'intermédiation et être inscrit auprès de l'orias.

B) Le mandat de la compagnie d'assurance permettant de connaître l'étendue de ses pouvoirs et notamment celui de signer l'offre ou non pour le compte de la société d'assurance.

C) Une attestation d'assurance.

D) Pour les seuls courtiers en assurance : une attestation de caution financière.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

Execution of the service is reserved to a particular profession: yes

Reference to the relevant law, regulation or administrative provision: Entreprises et intermédiaires d'assurance régies par le code des assurances ou pouvant exercer en libre prestation de service.

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Obligation to indicate the names and professional qualifications of the staff assigned to performing the contract: no

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

IV.2.2. Information about electronic auction

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

29.5.2013 - 16:00

IV.3.5.

Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

until: 1.1.2014

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Date: 31.5.2013 - 09:00

Persons authorised to be present at the opening of tenders: yes

Information about authorised persons and opening procedure: La séance d'ouverture des plis n'est pas publique.

La date et l'heure d'ouverture des offres sont données à titre prévisionnel.

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

VI.3. Additional information

— les options définies dans le dossier de consultation portent sur des garanties spécifiques. Elles sont à tarification facultative. Il n'y a pas d'option de reconduction au sens européen du terme.

Sauf mention contraire à l'acte d'engagement, le candidat peut, à ses risques et périls, ne pas répondre à l'option. S'il y répond, les amendements sont acceptables dans l'esprit de l'article vii b de la circulaire du 24.12.2007.

— les variantes,

— elles sont autorisées,

— conformément au décret 2011-1000, le candidat peut remettre une variante sans avoir préalablement répondu à la solution de base,

— elles peuvent porter sur la nature et les montants de garantie, les exclusions, les franchises, les prestations de service et la partie administrative,

— elles ne doivent pas porter atteintes aux éléments intangibles définis au règlement de consultation,

— précisions sur la rubrique IV.2 Critères d'attribution,

— analyse des candidatures.

Au vu des pièces remises par les candidats :

1) Le pouvoir adjudicateur analyse les pièces administratives (société d'assurance, intermédiaire et tout membre d'un groupement, coassurance incluse). Si ces documents sont incomplets, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de demander dans un délai maximum de 10 jours de compléter la candidature reçue (art. 52 du CMP).

2) Le pouvoir adjudicateur dresse par type de risque la liste des candidatures pour lesquelles les pièces administratives sont complètes. Cette liste mentionnera le nom des sociétés d'assurances en cas de coassurance le cas échéant, suivi immédiatement du nom de l'intermédiaire.

Précision : Une société d'assurance peut remettre une offre en qualité d'apériteur, et être par

ailleurs présente en qualité de co-assureur dans une autre offre.

3) Au vu de cette liste, la Commission d'appel d'offres peut éliminer des candidatures conformément à l'article 58 du CMP, et dresse la liste des candidatures recevables. Si aucune candidature n'est recevable, le pouvoir adjudicateur peut décider qu'une nouvelle consultation soit menée en respectant le formalisme du marché négocié (art.35.ii.3 du CMP).

— analyse des offres :

La CAO procède ensuite à l'examen des pièces relatives à l'offre des candidats admis.

En application de l'article 53-iii du code des marchés publics, elle élimine les offres inappropriées, irrégulières et inacceptables puis choisit l'offre qu'elle juge économiquement la plus avantageuse en tenant compte des critères suivants :

1) Valeur technique définie en fonction des plus ou moins-values (y compris au titre des prestations de service) émises par rapport aux pièces contractuelles du cahier des charges formulées dans l'offre remise par le candidat dans le cadre des réserves, amendements, observations = critère noté sur 10, pondéré à 50 %.

2) Valeur financière constituée par le taux de prime unitaire (ou à défaut la prime forfaitaire) la pérennité des taux de primes = critère noté sur 10, pondéré à 45 %.

a) au titre de la pérennité des taux de prime, le prix sera minoré de 2 points (ou centième de la note)/an pour tout engagement supérieur à 1 an;

b) en dernier lieu, les prix remis, corrigés selon les stipulations ci avant précisées, seront notés de la manière suivante : 10-prix le plus faible/prix du candidat puis pondérés.

3) La libération de la dette de l'assuré et de l'assureur = notée sur 10, pondérée à 3 %.

4) Le délai de remise des contrats définitifs = notée sur 10, pondérée à 2 %. (il sera enlevé 1 point par mois, 1/2 point par quinzaine, 1/4 point par semaine.)

Aucune négociation n'est envisageable en procédure d'appel d'offres ouvert. En conséquence, les candidats remettront leur meilleure offre. Seules des demandes de précision ou des mises au point seront possibles.

— conditions d'envoi ou de remise des plis:

1) Transmission sous support papier:

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté avant le 29.5.2013 – 16:00, portant les mentions :

Offre pour : marché public d' assurances.

Lot n°

Ne pas ouvrir

Détail de présentation défini dans le règlement de consultation (Rc).

Ce pli devra être envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, à l'adresse suivante :

Communauté d'agglomération Salon-Etang de Berre-Durance dite AgglopoLe Provence

281 boulevard Maréchal Foch

BP 274

13666 Salon-de-Provence

FRANCE

Ou déposé contre récépissé à l'adresse suivante :

Communauté d'agglomération AgglopoLe Provence

Service marchés publics

197 rue du Pavillon

13300 Salon-de-Provence

FRANCE

Les horaires d'ouverture des bureaux sont du lundi au vendredi, de 8:30 à 12:30 et de 13:30 à 17:00, hors jours fériés. Les bureaux seront exceptionnellement fermés le vendredi 10.5.2013.

2) Transmission électronique:

Le pouvoir adjudicateur accepte les plis adressés par voie électronique à l'adresse suivante : <http://agglopole.marcoweb.fr>.

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier. Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Les modalités de la transmission sont indiquées au règlement de la consultation

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 2.4.2013.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Tribunal administratif de Marseille

Postal address: 22/24 rue Breteuil

Town: Marseille

Postal code: 13006

Country: France

Telephone: +33 491134813

Fax: +33 491811387

Internet address: <http://marseille.tribunal-administratif.fr>

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

Official name: Tribunal administratif de Marseille

Postal address: 22/24 rue Breteuil

Town: Marseille

Postal code: 13006

Country: France

Telephone: +33 491134813

Fax: +33 491811387

Internet address: <http://marseille.tribunal-administratif.fr>

VI.5. Date of dispatch of this notice

2.4.2013